



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

8 COM

CLT-13/8.COM/CONF.203/5
Paris, 24 septembre 2013
Original: français

DEUXIÈME PROTOCOLE RELATIF À LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1954 POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN CAS DE CONFLIT ARMÉ

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN CAS DE CONFLIT ARMÉ

Huitième réunion
Siège de l'UNESCO, Paris
18 au 19 décembre 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire :
**Rapport sur l'utilisation de l'assistance financière octroyée au Mali
au titre du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**

Introduction

1. Une assistance d'urgence sur une base *ad hoc* a été octroyée au Mali par le Comité en décembre 2012 (décision 7.COM 1) pour un montant total de 40 500 dollars des États-Unis d'Amérique, l'objectif majeur étant de protéger les biens culturels de la région nord du Mali et de faire un état des lieux de la situation.
2. Suite à l'octroi de cette assistance, deux contrats ont été conclus par l'UNESCO avec, d'une part, le Musée national du Mali afin de procéder à la sécurisation du musée et, d'autre part, la Direction nationale du patrimoine culturel (ci-après la « DNPC ») pour procéder à l'identification des objets des musées régionaux et locaux de Gao, de Tombouctou et de Djenné, de procéder au triage et à l'emballage des objets à transporter au Musée national du Mali, et enfin de faire l'état des lieux des sites archéologiques des zones concernées.
3. Cette assistance avait été octroyée avant l'intervention militaire de la France déclenchée en janvier 2013. Du fait de l'intervention militaire, certaines activités n'ont pu avoir lieu immédiatement et l'action menée a dû être réorientée en fonction de l'évolution de la situation dans le pays. Notamment, l'exfiltration des objets n'a pu se faire comme prévu et a été remplacée par une protection *in situ*.
4. En raison du caractère imprévisible de l'évolution de la situation, le Secrétariat a procédé à une prorogation de la durée des deux contrats, afin d'assurer la mise en œuvre et la finalisation des activités.
5. Le Musée national du Mali ainsi que la DNPC ont régulièrement tenu informé le Secrétariat de l'avancée des activités et des rapports ont été soumis après leur finalisation. L'objectif principal de l'assistance a été atteint malgré les réajustements nécessaires liés à l'évolution de la situation et les difficultés rencontrées. Le rapport de la DNPC inclut également des recommandations sur les actions à mener pour chacun des lieux visités, ceci permettant d'inscrire cette assistance dans un projet plus large de protection du patrimoine culturel malien. Il propose des mesures d'urgence de conservation, le cas échéant, et fait des propositions de stratégie de renforcement de la sécurisation des collections et des sites archéologiques.

Rapport sur les activités entreprises

6. Le Musée national du Mali a procédé à la sécurisation des bâtiments et des collections, la crainte étant que le musée fasse l'objet d'attaques des groupes armés. Ainsi, la porte de la réserve archéologique, l'accès à la réserve principale et la porte principale des salles d'exposition permanente ont été renforcés. Dans le même esprit, les issues de secours des salles d'exposition ont également été sécurisées. Ces travaux qui ont permis de prévenir et minimiser les risques constituent la première phase d'un projet plus large de renforcement de la sécurité du musée, des menaces sur la sécurité du patrimoine (risques d'attentat, conflits sociaux et politiques) ne pouvant être exclues.
7. En raison du déclenchement de l'action militaire en janvier 2013, la DNPC a dû stopper les opérations d'exfiltration d'objets culturels en provenance de Gao. L'accès aux zones de Tombouctou et de Gao étant devenu impossible, les activités se sont d'abord concentrées sur l'état de lieux dans la région de Djenné située plus au sud et dont la situation était plus stable.

1. Villes anciennes de Djenné

8. Une mission de la DNPC a été entreprise en février 2013 pour faire l'état des lieux des **sites archéologiques des villes anciennes de Djenné** : Djenné-Djeno, Hambarkétolo, Tonomba et Kiania inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et ceux des environs de Djenné. Grâce aux actions entreprises par la Mission culturelle de Djenné (notamment la mise en place de dispositifs antiérosifs et la sensibilisation de la population locale à la protection du patrimoine culturel), la préservation des sites archéologiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial est satisfaisante. Néanmoins, les sites de Tonomba et Kiania sont dans un état de dégradation avancée, lequel s'explique tant par l'érosion que par la

construction de routes aux abords desdits sites. Outre les menaces permanentes liées aux pluies, à l'érosion et à la présence d'animaux, des traces de pillage ont été constatées.

Actions à mener :

Pour les sites archéologiques de Kaniana et Tonomba :

- Effectuer des fouilles de sauvetage en raison de leur affectation assez sérieuse.

Pour les sites archéologiques de Djenné-Djeno et Hambarkétolo :

- Poursuivre les actions de conservation en renforçant les dispositifs de conservation existants ;
- Clôturer les deux sites pour contrôler leur accès et éviter les dégradations occasionnées par les fréquentations d'animaux et de personnes ;
- Rendre les délimitations des sites plus lisibles en procédant à un bornage adéquat ;
- Mener une sensibilisation en direction de la population riveraine sur l'importance des sites classés ;
- Procéder au renouvellement et au renforcement des équipements d'interprétation et de signalisation pour faciliter aux visiteurs la compréhension des sites.

Pour les sites non classés :

- Informer et sensibiliser les élus locaux sur l'importance des sites archéologiques afin qu'ils insèrent les actions de conservation et de valorisation dans leurs programmes de développement économique, social et culturel ;
- Faire une large sensibilisation des populations sur l'importance de la protection des sites et leur responsabilité à cet égard.

2. Pays dogon

9. En février 2013, une mission a évalué la situation des **musées communautaires de Nombori, d'Enndé et de Soroly et de la banque culturelle de Dimbal.**

a) Les bâtiments

10. Tous les bâtiments sont en bon état de conservation, hormis le musée de Soroly dont une partie des structures s'est effondrée, et dont les murs se sont fissurés, faute d'entretien.

b) Les collections

11. Les collections des musées et de la banque culturelle (au total plusieurs centaines d'objets) n'ont pas subi de dommages. En prévention de destructions ou de vols éventuels, des détenteurs d'objets ont déplacé certains objets vers des abris secrets. Une partie des objets de la banque culturelle de Dimbal a été sécurisée dans une salle aménagée à cet effet.

c) Les difficultés sur le terrain

12. La mission a constaté une recrudescence du trafic et du bradage des objets en raison du vide créé par le conflit et de la baisse catastrophique du tourisme. Le taux de fréquentation des musées a en outre chuté. A cela, viennent s'ajouter les problèmes d'infrastructures aux abords de la banque culturelle de Dimbal, ainsi que des problèmes d'ordre financier (à cet égard, la mairie n'arrive pas à assurer le salaire du gardien faute de moyens financiers).

Actions à mener :

- Renforcer les capacités des gestionnaires des musées et de la banque culturelle ;
- Renforcer les collections des musées par l'acquisition de nouvelles collections ;
- Appuyer le renouvellement des expositions qui sont vieillissantes.

3. Région de Gao

13. Dès que la situation l'a permis en mars 2013, une mission d'évaluation s'est rendue à Gao. A signaler que la mission n'a pas pu procéder à l'évaluation du site archéologique de Gao Saneye en raison des mesures de sécurité mises en place par les forces armées autour de la ville.

a) Musée du Sahel

14. La mission a procédé à une évaluation de l'état de conservation des collections et des bâtiments du musée du Sahel qui compte plus de 1 500 objets.

i) Les bâtiments

15. Le musée du Sahel est actuellement composé de deux bâtiments : l'ancien bâtiment, qui abritait jusqu'au déclenchement du conflit l'ensemble des collections, et le nouveau bâtiment qui devait être inauguré au moment du déclenchement du conflit.
16. L'ancien bâtiment connaît de graves problèmes d'étanchéité aggravés par le manque d'entretien dû au conflit. Il a été constaté que les fermetures des portes et fenêtres sont défectueuses.
17. Le nouveau bâtiment a été utilisé comme quartier général par les groupes armés. Il est dans un état satisfaisant de conservation. Seule la destruction d'une porte en bois et de quatre fenêtres a été constatée. Le bâtiment a subi des dommages lors de l'intervention des armées maliennes et françaises pour libérer la ville de Gao. Quinze portes ont dû être défoncées pour déloger les rebelles du bâtiment. Il convient de souligner que les forces armées ont pris soin de boucler à nouveau les portes. Pour renforcer la sécurisation, la mission a installé chaînes et cadenas pour assurer la fermeture des deux grandes portes d'entrée. Les serrures de toutes les portes ont été remplacées et les fenêtres des bureaux ont été renforcées. L'éclairage a été remis en état.

ii) Les collections

18. La mission a constaté que depuis la fermeture du musée en raison du conflit, aucun pillage, vol ou vandalisme n'a été commis. En effet, le personnel du musée avait mis en place des mesures de sécurisation du musée, et des objets avaient été emballés, déplacés et mis en sécurité dans les familles voisines. En revanche, les objets restés dans les salles d'exposition et dans la réserve du musée ont sérieusement souffert de la chaleur, des insectes et de la poussière de nature abrasive résultant des vents de sable, mais leur état général reste malgré tout satisfaisant. La mission a donc procédé au traitement des objets par pulvérisation des lieux à l'insecticide et à leur nettoyage. Le travail a été rendu difficile et long en raison des coupures d'électricité. Une grande partie du travail s'est fait pendant la nuit quand l'électricité était rétablie.
19. La mission a également organisé le stockage des objets *in situ* dans de meilleures conditions de sécurisation et de conservation. Après avoir été traités et nettoyés, les objets les plus sensibles ont été emballés. Après le départ de la mission, les travaux de dépoussiérage et d'emballage des objets se sont poursuivis par le gardien du musée et son équipe.
20. La mission a constaté que les objets sécurisés chez les habitants sont dans un meilleur état de conservation dans la mesure où ces derniers ont été protégés dans des malles ou emballés dans des sacs de protection.

Actions à mener :

- Poursuivre la poursuite des travaux de nettoyage et de traitement des collections du musée ;
- Acheminer dès que les conditions le permettront le matériel acquis pour le traitement, le rangement et la numérisation des informations sur les objets.

b) Le tombeau des Askia

21. Le tombeau des Askia n'a pas été touché directement par les rebelles. En revanche, de nombreux autres dommages et risques d'effondrement dûs au manque d'entretien ont été constatés par la mission. En effet, l'occupation de la ville de Gao de mars 2012 à février 2013 a empêché les services techniques du Ministère de la culture d'effectuer les travaux d'entretien, de protection et de restauration du site.
22. Après la période d'hivernage (saison des pluies de juin à septembre-octobre), le crépissage de la tour pyramidale et des mosquées n'a pu être fait. Un pilier et une partie de la toiture ont été provisoirement restaurés par la population, mais les risques d'écroulement sont grands.

Actions à mener :

- Organiser des missions pluridisciplinaires d'expertise du tombeau des Askia ;
- Le restaurer et le réhabiliter.

c) Le site de la mosquée de Kankou Moussa

23. Lors de la visite du site de la mosquée de Kankou Moussa, la mission a constaté que les seuls dommages causés directement par les rebelles sont le noircissement des battants de la porte d'un bâtiment servant de protection à des structures en pierre, et des plaques de schiste qui ont été déplacées et cassées, les rebelles pensant trouver en dessous un tombeau. En revanche, plusieurs parties du site ont été sérieusement endommagées par le vent et les pluies diluviennes, et la plupart des structures se trouve, faute d'entretien possible, remplies de terre et de sable, suite à l'érosion et aux vents de sable. Pendant la dernière saison des pluies, le mur de clôture du site a été fortement détérioré. Une partie de la toiture du bâtiment construit pour protéger les structures en pierre du site s'est effondrée et des feuilles de tôle ont été emportées par le vent.

Actions à mener :

- Restaurer les vestiges exhumés ;
- Nettoyer l'intérieur des structures déjà exposées au cours des différentes fouilles ;
- Restaurer et couvrir les structures exhumées ;
- Restaurer le bâtiment servant de protection aux structures exposées se trouvant au nord du site ;
- Construire des fosses d'évacuation des eaux de pluie.

4. Douentza

24. Sur la route de retour de Gao, la mission s'est arrêtée à Douentza pour faire l'évaluation de la situation de la banque culturelle de Fombori. Pendant toute la durée de l'occupation de la région Nord, la banque culturelle est restée fermée. Les collections avaient été déplacées par sécurité et sont maintenant de retour. Elles ont ainsi été épargnées du vol, du pillage ou de la destruction. Outre les conséquences économiques de l'arrêt de l'activité de la banque pour la population, aucun dégât n'est à constater. Les collections sont maintenant de retour et les activités d'octroi de microcrédit ont repris. La partie musée de la banque culturelle pourrait rouvrir ses portes prochainement.

5. Sikasso

25. En avril 2013, une mission a effectué l'évaluation de l'état de conservation du bâtiment et des collections du musée de Sikasso qui se compose de 138 objets dont 34 objets du musée de Sikasso et 104 autres objets qui sont des prêts Musée National et du Centre de recherche pour la culture Senufo.

a) Le bâtiment

26. Un certain nombre de problèmes ont été identifiés. Au moment de la mission, les fermetures des portes et des issues de secours de la réserve présentaient des risques d'infiltration des

insectes, de la poussière et des eaux de pluie. Les objets étaient donc exposés aux fluctuations climatiques et également aux rayons solaires. La présence de termitières exposait également les collections à l'attaque des termites.

27. Les autres risques constatés concernaient, entre autres, le manque d'électricité, d'équipements anti-incendie et les risques d'infestation en raison entre autres de la proximité d'un dépôt d'ordures.

b) Les collections

28. La collection étant composée de matériaux organiques, elle est d'une extrême sensibilité. 104 objets exposés dans la salle du musée ont été estimés en bon état de conservation. En revanche, les 34 objets de la réserve, et en particulier ceux en peau, en cuir et en bois, les cornes etalebasses ont fait l'objet d'une infestation active par des insectes nuisibles.
29. Suite au constat ci-dessus dressé, un plan d'action d'urgence pour le traitement et la sécurisation des collections du Musée de Sikasso a été établi et partiellement mis en œuvre lors d'une mission qui s'est déroulée du 10 au 14 mai 2013. Cette mission a permis de procéder au traitement des collections et des locaux (fumigation des objets infestés, pulvérisation des locaux) et au renforcement des capacités physiques du bâtiment (installation de rideaux sur certaines ouvertures, réparation des battants des portes des réserves).

c) Mission d'intervention d'urgence

30. Suite à la mission d'évaluation, une mission d'intervention d'urgence a été déployée en mai 2013 pour le traitement des collections et les aménagements nécessaires.
31. Les objets endommagés par les insectes ont été rassemblés dans une pièce et protégés avant de procéder à la fumigation. Tous les locaux et les abords immédiats du musée ont été pulvérisés afin d'éliminer les insectes nuisibles.
32. Dans le but de rendre les portes étanches et de minimiser les risques de détérioration des collections liée à la pénétration des insectes nuisibles et de la poussière, des dispositifs ont été installés au bas des portes des réserves.
33. Afin de minimiser les risques de détérioration des objets liée aux fluctuations climatiques, la réverbération des rayons du soleil, la pollution par la poussière et l'infestation par les insectes nuisibles, des rideaux ont été installés sur les ouvertures des salles d'exposition, de la réserve et du bureau du Directeur du musée.
34. Enfin, la mission a apporté une quantité importante de produits répulsifs des insectes pour combattre immédiatement une éventuelle nouvelle infestation.

Actions à mener :

- Réintégrer dans la réserve les objets après le traitement ;
- Nettoyer et emballer dans des sachets en plastique les objets sensibles aux insectes ;
- Consolider les objets détériorés ;
- Acquérir des mobiliers de rangement pour la réserve (étagère, armoire, mousses) ;
- Acquérir des matériels de nettoyage (aspirateurs, brosses, cache-nez, pinceaux) ;
- Organiser la réserve ;
- Acheter et installer des extincteurs dans les locaux du musée pour la prévention des risques d'incendie ;
- Etablir un calendrier régulier d'inspection et de traitement des collections ;
- Assurer la propreté de la cour et des environs du musée ;

- Doter le musée en ressources humaines et assurer leur formation à la conservation préventive.

6. Tombouctou

35. En mai 2013, une mission a pu se rendre à Tombouctou afin de faire l'état des lieux des locaux et des collections des trois musées de la ville.

a) Musée Arsène Klobb

36. Le musée Arsène Klobb, également appelé musée chrétien, a fait l'objet de pillage et de dommages importants.

i) Le bâtiment

37. Concernant le bâtiment, la mission a constaté que les portes et les fenêtres avaient disparu et que le bâtiment est fissuré en plusieurs endroits et comporte des crevasses et des trous sur les murs. Hormis ces dégâts, le bâtiment reste néanmoins en bon état.

ii) Les collections

38. La totalité des collections composées d'objets des combattants français, touaregs et des missionnaires chrétiens a été détruite par les groupes armés, en particulier les objets de représentation humaine comme les figurines et les mannequins.

b) Musée municipal

i) Le bâtiment

39. Le bâtiment construit en banco a subi des dommages dûs aux pluies diluviennes et à l'occupation de la ville par les groupes armés, avec comme conséquence l'impossibilité de procéder à l'entretien et aux réparations nécessaires. Les murs des côtés Sud et Est se sont effondrés. Les portes ne sont plus étanches et laissent passer facilement poussière et insectes.

40. Le Ministère de la Culture du Mali a mis en place un Comité National pour la Réhabilitation du Patrimoine Culturel du Nord ayant pour mission d'élaborer un plan d'action national assorti de plans sectoriels d'intervention. Dans ce cadre, la Direction Nationale du Patrimoine Culturel a effectué du mai à août 2013 trois missions d'évaluation des destructions en compagnie d'experts nationaux et internationaux. L'objet de ces missions est de procéder avec précision à l'élaboration d'un plan d'action assorti d'une estimation des coûts de réhabilitation/reconstruction du patrimoine culturel y compris les musées.

ii) Les collections

41. Les collections du musée municipal constituées des objets archéologiques représentatifs de la vie quotidienne de Tombouctou (au nombre de 1 623) n'ont pas fait l'objet de destruction ou de pillage. En revanche, ils ont subi des dommages liés au manque d'entretien et de conservation appropriée : rouille sur les métaux, fissures sur les poteries, trous sur les habits, poussière et insectes, insuffisance de supports d'exposition de qualité.

42. Chacune des trois missions comprenait des experts en conservation dont le rôle était d'évaluer les efforts de reconstruction des bâtiments et de restauration des collections. A ce jour, l'évaluation continue.

c) Musée Al Mansour Korey

i) Le bâtiment

43. Le bâtiment n'a pas expressément fait l'objet d'attaques, mais il se trouve sévèrement endommagé faute d'avoir pu être entretenu et réparé pendant la période d'occupation de la ville. Au moment de la mission, l'état du bâtiment était structurellement satisfaisant, mais l'enduit extérieur et les annexes se dégradent à un rythme accéléré.

ii) Les collections

44. Les collections du musée constituées de mobilier archéologique et d'objets de la vie quotidienne de Tombouctou (au nombre de 1 795) sont dans un état de conservation désastreux. Les objets en matériaux organiques sont à cet égard particulièrement touchés.

Contraintes d'ordre général concernant les musées de Tombouctou

- Les collections des musées ne sont pas inventoriées et leur état de conservation est désastreux, en particulier les objets en matière organique ;
- Le personnel des musées est limité à 2/3 personnes ;
- Les moyens financiers pour l'entretien, la conservation et le développement des musées font défaut

Actions à mener pour les trois musées :

- Réhabiliter les locaux détruits des musées ;
- Installer des dispositifs sur les portes et fenêtres pouvant empêcher la pénétration de la poussière et des insectes ;
- Installer des rideaux pour empêcher la réverbération de la lumière ;
- Acquérir des équipements et matériels pour les réserves et les salles d'exposition et des collections ; renforcer les capacités professionnelles du personnel des musées en matière de conservation préventive.

Conclusions

45. Les actions entreprises par le Mali, grâce à l'assistance financière d'urgence octroyée par le Comité en décembre 2012, ont permis d'établir un rapport détaillé sur l'état de conservation des collections, des bâtiments, des structures muséales ainsi que des sites archéologiques visités.
46. A cet égard, les atteintes au patrimoine culturel malien ont pu être, dans une certaine mesure, limitées grâce à l'action, en amont, des conservateurs de musées et sites (notamment *supra* §§18 et 23).
47. Il n'en demeure pas moins que du fait du conflit malien, de nombreux travaux sont à entreprendre. En effet, le conflit a, dans une large mesure, empêché de procéder aux entretiens nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel. Ainsi, l'aménagement et la restauration des sites archéologiques à Djenné et Gao, ainsi que la rénovation des bâtiments des musées sont nécessaires.
48. C'est pourquoi, il ressort du rapport technique et financier soumis par les autorités maliennes que ces dernières envisagent notamment de soumettre une requête d'assistance financière pour la protection renforcée des biens culturels.
49. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 8.COM 5

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CLT-13/8.COM/CONF.203/5,

2. Rappelant la décision 7.COM 1 invitant le Secrétariat à préparer pour sa huitième réunion un rapport sur l'utilisation de l'assistance financière approuvée et la mise en œuvre du projet, en vue d'assurer le suivi et l'évaluation appropriés,
3. Prend note avec satisfaction du rapport concernant les activités exécutées par le Mali ;
4. Remercie le Mali pour tous les efforts déployés afin d'assurer la protection de son patrimoine culturel ;
5. Félicite le Mali pour son engagement à remplir ses obligations au titre de l'assistance financière octroyée ;
6. Encourage le Mali à poursuivre ses efforts de protection et de mise en valeur de son patrimoine culturel.